

**CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 29 JANVIER 2021  
COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS** :

Pascal PONCET – Emmanuelle BARLERIN – Jean Paul ROYER – Dominique VIETTI – Solange PERRIER – Michel COMPAGNAT – Colette MELON – Antoine CHAMOURET – Dominique SCIANDRONE – Nathalie OSSEDAT – Céline VALLAS – Michaël DAUSSY – Urielle GONARD – Cyril EPINAT – Clément MOISSONNIER

**ABSENTS EXCUSÉS** :

**ABSENTS** : 0

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** :

Clément MOISSONNIER

Les membres du conseil municipal se sont réunis à 19 heures pour une présentation du nouveau site internet par Dominique VIETTI et Antoine CHAMOURET. Il est apparu très complet, convivial et moderne, de nature à apporter un réel service aux administrés. Le maire a félicité les acteurs pour leur implication et le résultat.

S'en est suivi à 20 h 00 le conseil municipal.

Le compte rendu du conseil municipal du 26 novembre 2020 fût approuvé à l'unanimité.

**1/ CENTRE D'EXPLOITATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - EXTENSION ENT. EXTRAT**

Le maire rappelle le projet du Conseil Départemental initialisé en 2019 consistant à construire sur une partie de l'actuel site de l'ex gare un nouveau centre conforme aux exigences réglementaires et plus fonctionnel. Le CD dispose d'un budget d'environ 2 M d'euros pour cela.

Il indique parallèlement avoir travaillé avec la DDT, le CD à la recherche sur la commune d'un nouveau tènement permettant la libération de l'actuel et l'agrandissement que l'entreprise EXTRAT projette. Les lieux ainsi libérés conviendraient en effet parfaitement à l'entreprise EXTRAT et les bâtiments existants pourraient être conservés le cadre de l'activité de charpente –couverture-menuiserie pratiquée par la société.

Pascal PONCET précise qu'un accord vient d'être trouvé entre M. le Sous-Préfet, le Conseil départemental, la DDT et la commune. Il concerne la parcelle communale située entre la STEP et la piscine. La topographie et les caractéristiques des lieux permettraient une très bonne intégration des bâtiments bureaux et techniques à construire.

La commune serait impliquée quant aux choix architecturaux.

La sortie se ferait sur la rue du 19 mars vers l'équipement récemment implanté pour la fibre optique (Schelter).

Aucune nuisance eu égard à l'activité n'est recensée puisque le site est par définition peu fréquenté en journée, le personnel et le matériel se trouvant sur divers sites de l'ex canton.

La maire fait part de sa satisfaction car on s'achemine donc vers une solution satisfaisant toutes les parties.

La construction du nouveau site pourrait débuter début 2022 pour une mise en service fin 2022.

## 2/ FISCALITE DE LA FROMAGERIE

### Fiscalité Professionnelle de Zone ( FPZ) ou Fiscalité Additionnelle ?

Le maire indique d'entrée la complexité de la situation et l'antériorité.

Il indique qu'en procédant aux opérations de reversement de fiscalité pour 2020, la CCPU a constaté plusieurs anomalies.

Sur l'exercice 2020, seule l'EURL immobilière des pays d'Urfé a été placée sous le régime de la Fiscalité Professionnelle de Zone et la recette perçue par la CCPU et reversée à la commune de Saint Just en Chevalet s'élève à seulement 200€ de Contribution foncière des Entreprises (CFE) et 0 € de CVAE. Ce n'était pas l'esprit de la décision qui avait été adoptée en juillet 2019 par la CCPU prévoyant un reversement intégral de la fiscalité perçue par la CCPU au bénéfice de la commune sur la base de montants bien plus élevés.

Après analyse, il s'avère que la société « Laiterie de Vichy » a repris l'exploitation du site en 2017 avec une hausse très significative des bases fiscales certainement dues à l'agrandissement ET a été placée sous le régime de la Fiscalité Additionnelle. Ainsi, en 2020, la commune a perçu auprès de cette société 19 557€ (15 457€ de CFE +4100€ de CVAE) tandis que la CCPU a perçu 5 888€ (4523€ de CFE et 1365€ de CVAE).

Le maire indique que la CCPU a consulté les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour évoquer cette situation et qu'une rencontre s'est tenue avec la CCPU eu égard à la décision qui avait été adoptée en juillet 2019 par cette même CCPU prévoyant donc un reversement intégral de la fiscalité perçue par la CCPU au bénéfice de la commune tel qu'évoqué ci-dessus .

Suite à ces échanges constructifs indique le maire , et après avoir débattu de ce dossier en bureau municipal et en conseil communautaire , la solution qui est parue la plus « équilibrée » à tous fût de traiter cette entreprise au même titre que les autres entreprises du territoire en appliquant le régime de la Fiscalité Additionnelle et en l'excluant du champ d'application de la FPZ.

Pascal PONCET indique que cette solution a été votée à l'unanimité en conseil de communauté du 28 janvier 2021 et qu'elle apparaît, in fine, comme une solution gagnant / gagnant sans incidence pour l'entreprise.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette décision.

## 3/ INTEGRATION AU PARC LIVRADOIS-FOREZ

Contacté par le nouveau Président du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine (SMMM), Antoine VERMOREL, le maire indique qu'il y a lieu de donner un simple point de vue quant à une potentielle intégration de la commune au sein du Parc Naturel Régional du Livradois Forez.

Il précise qu'un Parc Naturel Régional (PNR) n'est pas un Parc National et que les actions qui y sont déclinées au sein d'une charte sont des actions basées sur un consensus : milieu agricole, économique, politique, etc. Il indique que les actions sont donc non imposées comme elles peuvent l'être dans un Parc National.

Elles ont une vocation de mise en valeur d'un territoire, de ses produits, de son savoir-faire, de son biotope, de ses paysages, de ses ressources, de son potentiel touristique, etc....

Le territoire est beaucoup plus « éclairé » par le label PNR, bénéficie de moyens humains et financiers précise Pascal PONCET qui indique aussi que l'avenir du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine (SMMM) est incertain ce qui explique la démarche de son Président.

Le Président du SMMM a ainsi engagé des discussions avec le Parc qui doit réviser sa charte en 2023 et à cette occasion peut intégrer quelques communes. Le maire indique aussi qu'il est tout à fait possible de candidater et qu'en cas de succès une «marche arrière» peut s'opérer si la charte élaborée ne convient pas à la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de répondre de manière informelle à Antoine VERMOREL que la commune serait intéressée. Le maire communiquera donc cette position.

#### **4/ CHAPELLE « NOTRE DAME DU CHÂTEAU »**

Monsieur le maire explique que le dossier de consultation visant à retenir une équipe de maîtrise d'œuvre spécialisée pour le suivi de la tranche 1 de la Chapelle Notre Dame du Château est en ligne et largement consulté. Beaucoup de dossiers ont été retirés.

La date de remise des offres est fixée au 25 février 2021.

Pascal PONCET précise qu'un architecte du patrimoine intéressé est venu voir le site comme le permet la consultation et a qualifié le projet et l'ouvrage de très intéressant.

Par ailleurs, Monsieur le maire explique avoir reçu, à sa demande, Monsieur RUSSIAS récemment nommé Architecte des Bâtiments de France du département de la Loire.

A l'occasion de cette visite, Pascal PONCET a présenté le dossier de réhabilitation de la Chapelle « Notre Dame du Château ». Ce dossier a reçu l'assentiment de Monsieur RUSSIAS qui se dit prêt, eu égard à la qualité de la production présentée, à le soutenir financièrement via la DRAC. (D'autres partenaires sont également sollicités)

Plus largement il fût traité des questions d'urbanisme dans le périmètre dit «du château», des soucis. M RUSSIAS s'est montré à l'écoute des élus et a précisé qu'il pouvait être saisi sur des points particuliers posant problème à la commune.

Il fût également évoqué la question de l'éolien qui vient perturber l'action de préservation du patrimoine et la légitimité à évoquer la Co visibilité et ses interdictions à la population située dans le périmètre alors que, dans le même temps, on aurait une co-visibilité bien plus « monstrueuse » avec les éoliennes projetées.

#### **5/ VENTE PARCELLE COMMUNALE**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que Monsieur Maurice DELORME souhaite acquérir la parcelle communale AE 377 implantée face à la piscine municipale (mitoyenne à la parcelle AE 376 appartenant à Madame Belinda FARJON et Monsieur Julien PERRET).

M. DELORME a pour projet de construire deux habitations réservées à la location.

Julien PERRET et Belinda FARJON seraient quant à eux intéressés par l'acquisition d'une partie de cette même parcelle AE 377 pour environ 70 m<sup>2</sup> afin notamment d'améliorer l'accès à leur habitation.

Le maire indique avoir rencontré, avec Messieurs Compagnat et Royer, M Delorme et envisagé un prix convenu entre les parties 15,00 € le m<sup>2</sup>.

Eu égard à ces explications, le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente de la parcelle AE 377 pour 1050 m<sup>2</sup> à Maurice DELORME et pour environ 70 m<sup>2</sup> à Julien PERRET et Belinda FARJON au prix de 15,00 m<sup>2</sup> et autorise le maire à signer les documents afférents à cette transaction.

Le maire précise que la construction de 2 bâtiments à usage d'habitation sur une même petite parcelle est une bonne chose car il convient de respecter ce que prévoit le Schéma de Cohérence Territorial du Roannais (SCOT) à savoir une forte densification (une surface moyenne de constructibilité très faible à affecter par foyer). Un tel projet, à l'excellent ratio logement / m<sup>2</sup> de terrain, libère donc « du droit à construire ».

#### **6/ PARCELLES EN PERIPHERIE DE LA STATION DE PRE-TRAITEMENT DE LA FROMAGERIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération n° 2020/92 approuvant l'acquisition de trois parcelles en périphérie de l'équipement de prétraitement récemment construit par la fromagerie au prix de 0.30 €/m<sup>2</sup> afin de sécuriser le futur et de garantir un bon mode de traitement des eaux usées issues de ce nouvel équipement.

Les parcelles concernées sont cadastrées section AE n° 38 appartenant à Monsieur Michel EPINAT et section C n° 556 appartenant à Monsieur René CHAPUIS et AE1 appartenant à la CCPU.

Après bornage effectué par la SCP TOINON-PIGEON, géomètres à Feurs, les superficies des parcelles acquises par la commune de Saint Just-en-Chevalet sont de 664 m<sup>2</sup> pour la parcelle C1164, 1 133 m<sup>2</sup> pour la parcelle AE 428 et 2370 m<sup>2</sup> pour la parcelle AE1 soit un total de 4 167 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager les démarches et signer les documents nécessaires à l'acquisition des parcelles ci-dessus mentionnées pour une superficie de 4167 m<sup>2</sup> au prix de 0.30 €/m<sup>2</sup>

## **7/ PLAN LOCAL D'URBANISME ( PLU)**

Monsieur le maire informe que l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), François MERCIER – Architecte Urbanisme Environnement – est en cours de finalisation du dossier de consultation des bureaux d'études pour les marchés de prestations intellectuelles. Il indique qu'il a d'ailleurs relancé M MERCIER. Ce dossier, pour rappel est ainsi composé :

Lot 1 : Zonage et réglementation

Lot 2 : Etude environnementale

Lot 3 : Assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à lancer la consultation selon une procédure dite « marché à procédure adaptée » pour les prestations intellectuelles nécessaires à l'élaboration du PLU.

## **8/ TRESORERIE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention avec la trésorerie de St Germain Laval définissant les engagements de l'ordonnateur et du comptable concernant les recettes et les conditions de recouvrement des produits locaux (facturation, régie de recettes, poursuites...).

Puis, le conseil municipal, à l'unanimité, délibère sur le montant de l'indemnité de confection des documents budgétaires octroyée à Madame la Trésorière de St Germain Laval pour l'exercice 2020.

## **9/ RENOUELEMENT DU CONTRAT CAE DE MONSIEUR DUROUX**

Le sujet porté sur la convocation concernant la possibilité de renouvellement du contrat d'Estéban DUROUX pour une période de 6 mois avec prise en charge à 65 % pour 26h/semaine à compter du 15 février 2021 n'est plus d'actualité puisque ce jeune a tout récemment signé un contrat à durée indéterminée avec l'entreprise au sein de laquelle il a fait son stage et ce au titre de la formation relative au contrat aidé. Le maire et Emmanuelle Barlerin se félicitent que ce CAE ait débouché sur une embauche ce qui est in fine, l'objectif.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique que lors de la réunion du Conseil Communautaire, Jean Marc DETOUR et Sabrina TETE, respectivement directeur et directrice adjointe, ont présenté l'ESPACE2M (fusion de la Mission Locale et de la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi).

Ils ont annoncé des mesures récemment mises en place notamment pour palier aux difficultés liées à la crise sanitaire rencontrées par les jeunes ou un public en difficulté face à l'emploi.

Parmi ces mesures, figurent notamment des contrats PEC pris en charge à 80% en direction du public éligible et issu de zone de revitalisation rurale.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer un recrutement afin d'embaucher une personne éligible à ce type de contrat. Emmanuelle BARLERIN est chargée de ce recrutement.

## **10/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe au 1<sup>er</sup> mars 2021 suite à la possibilité d'avancement de grade d'un agent actuellement adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et employé en tant que chef de l'unité technique .

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

## 11/ DEPLOIEMENT DE LA 5G

Monsieur le maire distribue les informations gouvernementales à destination des élus concernant le déploiement de la 5G. Il précise que les maires n'ont aucun pouvoir décisionnel quant au déploiement de la 5G sur leur territoire. C'est une politique étatique qui se décline sur tout le territoire national.

Les maires peuvent toutefois demander une simulation de l'exposition aux champs magnétiques générés par les installations sur la commune puis des vérifications après installation du dispositif 5 G. Cette demande de simulation a été faite auprès de FREE MOBILE, qui pense mettre en service la 5G sur St Just en Chevalet dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2021.

Face aux nombreuses demandes qui leurs sont faites, la commune n'a pas encore reçu de réponse. Le maire indique que dans ces conditions qu'il conviendra de faire une demande plus officielle dans ces conditions.

## 12/ ACHAT GROUPE D'ENERGIE VERTE PROPOSE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE LA LOIRE (SIEL)

Monsieur le maire fait part de la proposition d'achat groupé d'énergie verte renouvelable faite par le SIEL moyennant un surcoût certes assez faible. Il s'agit d'un groupement qui concerne les bâtiments communaux uniquement.

A l'unanimité, le conseil municipal ne désire pas donner suite à cette proposition considérant les énergies vertes déjà très fortement subventionnées, la part importante d'acteurs privés dans le domaine, le courrier évoqué au chapitre 18 du présent compte rendu .

## 13/ COVID 19

Monsieur le maire fait un point sur les diverses informations liées à la Covid 19 :

### 1/ Purificateur d'air :

Les purificateurs acquis par la commune et financés en grande partie par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont été livrés et installés dans les cantines des écoles primaires (publique et privée).

### 2/ Masques :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a également fait parvenir des masques pour les enfants de plus de 6 ans fréquentant les écoles primaires (publique et privé) de la commune. La commune a fait parvenir ces masques aux écoles citées.

### 3/ Dernières mesures préfectorales :

Les mesures préfectorales énoncées le 15 janvier dernier ont été mises en place par la commune (fermeture des salles – organisation cantine). Elles pourraient évoluer suite à la prise de parole du 1<sup>er</sup> ministre ce soir même.

### 4/ Point global sanitaire :

Emmanuelle BARLERIN informe l'assemblée que la situation à St Just en Chevalet reste stable et n'a rien en commun avec ce que l'on a connu en septembre octobre. Néanmoins la plus grande vigilance doit être respectée la situation étant tout de même préoccupante.

En ce qui concerne les vaccins, la Maison de Santé sera bien centre de vaccination mais pour l'instant elle n'a obtenu aucune dotation de doses. Seul l'Hôpital de Roanne est en mesure de vacciner pour l'instant.

Monsieur le Maire informe très globalement de la situation à l'EHPAD.



## 14/ PROJET DE DEMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que le projet de déménagement de la bibliothèque dans le rez-de-chaussée du bâtiment communal rue d'Urfé (ex-boucherie PRAT) pourrait se concrétiser d'ici fin 2022.

Il indique prendre en compte les délais nécessaires aux autorisations d'urbanisme dans le périmètre dit « du Château », l'instruction par les services en charge de l'accessibilité handicapé et de la sécurité incendie, les consultations d'entreprises, les demandes de subventions, la durée des travaux.

Un état des lieux devra être au préalable effectués afin d'envisager les aménagements en étroite relation avec les bénévoles et les services en charge du sujet au département.

Les bénévoles de la bibliothèque ont d'ailleurs été invités à visiter ce local qui leur a paru tout à fait convenir à leur activité tant par sa superficie que par sa localisation et ses caractéristiques.

Le décroissement réalisé récemment par l'équipe technique permet une bonne visualisation des surfaces disponibles.

Ce déménagement permettra l'économie d'un loyer, une meilleure implantation au sein de la commune et offrira une bien meilleure sécurité aux usagers.

## 15/ ETABLISSEMENT FRANCE SERVICE (EFS)

Monsieur le maire informe que le dossier d'implantation d'un Etablissement France Service sur la commune de St Just en Chevalet, dans les locaux du bureau de Poste est en bonne voie : début au printemps 2021. Des travaux d'aménagement vont s'engager et le personnel est en cours de recrutement voire recruté (1 poste et demi dédié à l'assistance aux administrés dans la gestion de leurs dossiers en rapport avec des services étatiques). Il précise que cet établissement est loin d'être un « coquille vide » comme ce que l'on a pu connaître (MSAP) et rappelle les différents services qui y seront proposés (Impôts, justice ...). Il indique que les actuels services de l'institution Poste perdurent comme par le passé.

Ce dossier est suivi par Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, la direction de la POSTE à LYON et la commune. Le maire indique que ces services ne feront pas double emploi avec ceux que l'on devrait trouver au sein de la maison des services projetée par la CCPU à côté de l'actuelle maison de santé. (Ex EHPAD). Ils seront de nature différente. Une coopération devrait s'instaurer naturellement.

L'EFS, outre les services apportés pérennisera la POSTE sur notre territoire rajoute Pascal PONCET.

## 16/ ACCUEIL DE JOUR

Monsieur le maire rappelle le projet d'accueil de jour qui aurait dû débuter à l'automne dernier et pour lequel la commune avait octroyée une participation au loyer de 20.00 € mensuels à compter de septembre 2020 par délibération en date du 28 février 2020

La crise sanitaire a fortement perturbé la mise en place de ce service très important.

Le Centre Hospitalier de Boën vient de faire connaître auprès de la CCPU sa volonté de reprendre l'activité d'accueil de jour itinérant au plus tôt soit début mars sous réserve que les usagers et le personnel soignant soient vaccinés.

Emmanuelle BARLERIN précise que ce service a pour but d'accueillir des personnes désorientées ou présentant des troubles cognitifs importants sur orientation médicale et de soulager les aidants.

Il pourra accueillir 11 personnes simultanément une journée par semaine.

Ce service répond à un besoin important sur le territoire.

En ce qui concerne le bail, il sera porté par la Communauté de Communes du Pays d'Urfé auprès de Loire Habitat. (Implantation rue de Vichy dans le collectif « le Chalendon »).

Le loyer est fixé à 550.00 € mensuel et sera pris en charge à hauteur de :

- 200,00 € par le CHU de Boën
- 150.00 € par la CCPU
- 20.00 € par les communes membres de la CCPU.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la participation de la commune de St Just en Chevalet à hauteur de 20.00 par mois à compter de son ouverture (le 1<sup>er</sup> mars 2021) et renouvelable.

## 17/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION DE MEDIATION DE LA LOIRE

Monsieur le maire porte à la connaissance des élus un courrier de l'Association des Maires de France relatif au renouvellement de la commission de Médiation de la Loire.

Suite aux dernières élections municipales, il convient de désigner de nouveaux membres pour siéger dans cette commission qui intervient dans la procédure amiable relative au droit au logement et à l'aide aux personnes en difficulté pour trouver un logement ou une solution d'hébergement.

Aucun élu ne se porte candidat pour siéger au sein cette commission.

## 18/ SOUTIEN AUX TERMES DU COURRIER RECU EN MAIRIE CONCERNANT L'AVENIR D'EDF

Le maire donne lecture d'un courrier reçu par l'intersyndical EDF qui s'inquiète de l'avenir de l'entreprise. Il aborde notamment le fait qu'EDF va être « morcelé » et que des pans entiers vont entrer dans le champ concurrentiel et celui d'acteurs privés. Le courrier souligne l'intérêt public que constitue la distribution d'énergie sur le territoire national et le fait que cet intérêt doit être porté par l'ETAT. Il y est demandé le soutien des collectivités locales. Le conseil municipal, à l'unanimité confie au maire le soin d'apporter un soutien au point de vue exprimé. Le maire indique qu'il adressera un courrier à Madame la Préfète de la Loire.

## 19/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le maire porte à connaissance des élus les demandes de subventions parvenues en mairie.

Le conseil municipal, décide d'octroyer :

- 100.00 € à l'association pour la Renaissance d'Urfé (avec une abstention)
- 100.00 € au Secours Catholique pour le Relais Transport (à l'unanimité)

## 20/ QUESTIONS DIVERSES

### - Adressage :

Urielle GONARD précise que la commande des panneaux manquants ou indiquant un lieu erronés a été passée. La commune est en attente du retour de la société pour valider les noms portés sur les plaques ou panneaux de rue.

### - Mises aux normes électriques des bâtiments communaux :

Le bureau LMI chargé de dresser l'état des lieux des installations électriques des bâtiments communaux, de réaliser un dossier de consultation des entreprises pour mise en conformité présentera son travail en mairie le 12 février 2021.

### - Station de prétraitement de la fromagerie :

Monsieur le maire informe qu'une réunion sur le site aura lieu le vendredi 26 février 2021 en présence de Monsieur GENIN, gérant, Monsieur FOUGERE, technicien en de la MAGE au CD, des élus en charge de l'assainissement et des agents communaux en charge du bon fonctionnement de la station communale.

Les premiers résultats constatés à la STEP communale sont plutôt bons et montrent une charge polluante en très nette baisse (pas de baisse des quantités d'effluents pour autant : ce n'était pas l'objectif)

### - Défibrillateurs :

Les défibrillateurs ont été réceptionnés et seront posés dans le mois de février par les agents communaux afin de respecter les obligations règlementaires.

Jean Paul ROYER se renseigne sur la pose éventuelle de détecteurs de fumée à l'école publique.

### - Informatique école dans le cadre du « Label Numérique 2020 » :

Le maire rappelle que la candidature de l'école publique au « Label Ecoles Numériques 2020 » a été retenue. Ce label permet à l'école de se doter d'un équipement numérique performant pris en charge à 50% par la Direction Régionale Académique et les réseaux départementaux pour le numérique éducatif et 50% par la commune.

La convention vient d'être signée avec l'Education Nationale, l'école a passé commande et devrait être équipée avant la fin de l'année scolaire.

Cette dépense communale sera inscrite au budget 2021.

- **invitation du collectif ferroviaire Clermont-Ferrand / Thiers / Boën / Saint-Etienne /Lyon** :

Le maire fait part des remerciements reçus de ce collectif suite au soutien que leur a apporté la commune dans leur démarche entreprise pour la réouverture de la ligne Thiers – Boën.

Il fait également part d'une invitation le dimanche 31 janvier 2021 à 11 h à Boën pour une nouvelle mobilisation.

Rendez vous est donné à 10 h 00 sur la place de l'Église pour les élus intéressés par cette mobilisation à Boën.

- **ADMR** :

Le maire donne lecture du courrier recommandé reçu de l'ADMR en réponse à la décision prise au conseil municipal de ne donner aucune subvention compte tenu de la mise à disposition à titre gratuit de locaux communaux pour l'ALSH.

Le conseil municipal, à l'unanimité, avait considéré que le coût de fonctionnement lié à cette mise à disposition valait largement participation de la commune et qu'elle méritait d'être signalée au même titre que les aides apportées par certaines communes lors des communications qui sont faites par l'ADMR.

Le conseil municipal demande au maire que ce courrier soit transmis à la CCPU et maintient ses positions et son analyse malgré les arguments portés indiquant notamment qu'il était prévu que la CCPU mette gracieusement des locaux à disposition de l'ADMR .

- **« Grimoir des Mystères des Monts de la Madeleine »** :

Le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine propose le livre « Grimoir des Mystères des Monts de la Madeleine » à 10.00 € l'exemplaire pour les communes membres. La commune passe commande de 10 exemplaires qu'elle pourra donner à diverses occasions (baptêmes, mariages, remerciements..).

- **« J'aime la Loire Propre »** :

Le maire fait part de l'organisation de la journée « J'aime la Loire Propre » prévue le 06 mars 2021 à partir de 8 h 30 – départ pavillon de la chasse. En ce qui concerne la commune de St Just en Chevalet, cette journée est organisée par la société de pêche présidée par Pascal DIGONNET.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire donne la parole aux élus voulant rajouter des sujets

- Clément MOISSONNIER souhaite connaître à qui incombe la taille des haies du camping considérant que ce travail a été mal fait. Le maire lui répond que ce travail incombe au gérant du camping conformément au contrat de délégation de service signé avec Monsieur BURCKEL. Il convient que ce travail a été mal fait et indique qu'il en fera part à l'exploitant.
- Urielle GONARD explique avoir été saisie pour la mise à disposition d'un container supplémentaire à l'école en raison du volume important du papier essuie-mains consommé (COVID 19). Elle explique préférer une solution réduisant le volume de déchets et réfléchit avec Emmanuelle BARLERIN à une solution privilégiant l'installation de sèche-mains.  
Emmanuelle BARLERIN précise que ce matériel n'appelle aucune observation des autorités en charge de la Santé. Elle indique en outre que l'école a participé à un concours leur permettant de gagner ce type d'appareil.
- Céline VALLAS s'interroge sur le fait que l'accès au Belvédère soit fermé par des barrières.  
Le maire explique avoir saisi la famille DE MEAUX à ce sujet tout comme l'a fait le Président de la CCPU propriétaire du bien. Il a été expliqué que c'était au motif de la mise en vente du bâtiment propriété CCPU, ex siège de la CCPU (qui est composé du belvédère).



Céline VALLAS insiste sur le fait que le Belvédère est un élément du patrimoine historique de la commune (voire au-delà), qu'il représente un attrait indéniable et qu'il est vraiment regrettable de ne plus pouvoir y accéder.

Plus globalement il est convenu d'engager une réflexion sur l'avenir du site avec la CCPU pour traiter de cet ensemble à forte valeur historique, patrimoniale et affective. Une maîtrise publique semble nécessaire.

La séance est levée à 23 H 00